

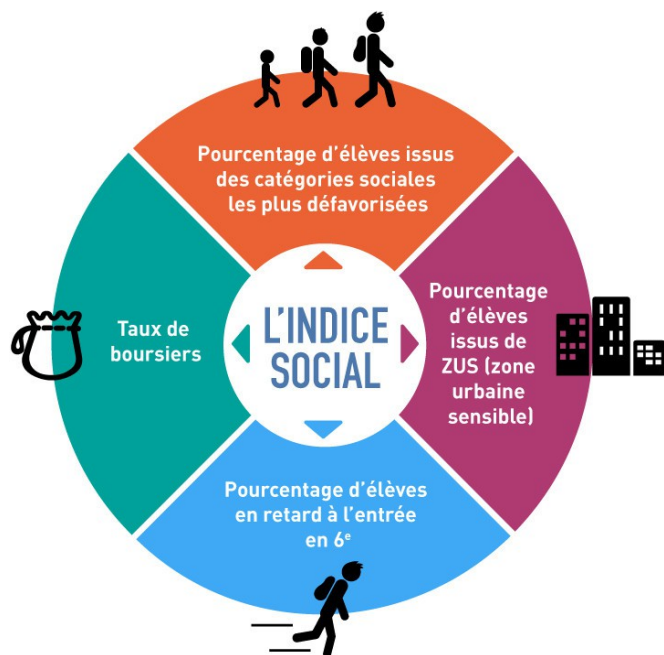
## La nouvelle carte de l'éducation prioritaire

La ministre de l'EN a présenté la nouvelle répartition académique de l'éducation prioritaire.

Cette nouvelle carte a été établie à partir de critères transparents.

Le nombre de réseaux d'éducation prioritaire ne change pas : 1 082.

La répartition des REP entre les académies a été construite sur la base de critères objectifs pour que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire. C'est l'indice social créé par la DEPP qui est utilisé.



Cette carte est convergente avec celle de la politique de la ville.

**Convergence ne signifie toutefois pas équivalence.** Les indicateurs utilisés par l'Éducation nationale, notamment le taux de boursiers et le taux de PCS défavorisées, sont mieux corrélés aux résultats scolaires que le revenu médian du secteur, indicateur utilisé par la ville pour déterminer les quartiers prioritaires.

Un quartier connaissant une importante part de personnes âgées aux faibles revenus pourra donc faire partie des futurs quartiers prioritaires de la ville, sans que son collège ou ses écoles ne soient en éducation prioritaire.

### **Les prochaines étapes**

Les recteurs vont, durant tout le premier trimestre, conduire le dialogue local afin d'identifier, dans le cadre de la nouvelle répartition académique, les futurs collèges et écoles de l'éducation prioritaire.

Les 1082 réseaux d'éducation prioritaire (REP) et d'éducation prioritaire renforcée (REP+) seront connus début 2015.

Sur l'académie de Toulouse, nous passons de 29 à 19 structures, soit 5 REP+ et 14 REP. Les décisions finales devraient être communiquées courant novembre.

**A savoir.**

Il y aura une mesure de sauvegarde concernant les personnels dont l'école ou le collège sortira de l'éducation prioritaire : ils continueront de bénéficier de leurs indemnités pendant trois années et verront leur mutation facilitée s'ils souhaitent continuer de travailler en éducation prioritaire



# Répartition académique des REP et des REP+ à la rentrée 2015

